Jégard Créatis C
EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

LA NOUVELLE FORGE
Association loi 1901

Les Marches de l'Oise
Bâtiment Madrid
100, rue Louis Blanc
60160 MONTATAIRE

SIREN : 775 628 522
APE : 7010Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Léo Jégard & Associés
23 rue du Clos d'Orléans
94120 Fontenay-sous-Bois
Tél. +33 1 87 75 02 00
bienvenue@jegardcreatis.com

5 rue du Havre - 75008 Paris
SAS au capital de 157 080 €
APE 6920Z - TVA FR 01 702 042 508
RCS Paris - Siret 702 042 508 00052
www.jegardcreatis.com

DIFFERENCE

Société inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France
Membre de la compagnie des commissaires aux comptes de Paris

PrimeGlobal

LA NOUVELLE FORGE
Association loi 1901

Les Marches de l'Oise
Bâtiment Madrid
100 rue Louis Blanc
60160 MONTATAIRE

SIREN : 775 628 522
APE : 7010Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association La Nouvelle Forge relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de réglementation comptable » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et notamment en ce qui concerne :

- Les nouveaux traitements comptables applicables depuis 2025 sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2022-06 et ont été correctement appliqués.

- La nouvelle présentation des états financiers et de l'annexe des comptes est conforme aux dispositions des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 et ont été correctement appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport économique et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 26 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
Léo Jégard & Associés
Représenté par,

Signé numériquement par Nitro Software Belgium NV - Nitro Sign Premium pour le compte de Aymen BRAHIM (+33616340929)
Date : 26/06/2026 20:38:01
Signé avec le mot de passe à usage unique envoyé par SMS : 071778

Aymen BRAHIM
Associé

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)	574 819	574 819	-	
			-	
ACTIF IMMOBILISE			-	
Immobilisations incorporelles			-	
Frais de développement	36 418	28 169	8 250	8 578
Donations temporaires d'usufruit	-		-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 185 848	563 100	622 749	336 219
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0		0	255 959
Immobilisations corporelles			-	
Terrains	4 508 742	38 221	4 470 520	3 856 624
Constructions	26 194 405	8 299 311	17 895 094	16 333 605
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 982 447	1 573 966	408 480	448 174
Autres immobilisations corporelles	5 808 197	3 722 571	2 085 626	2 000 663
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	5 459 403		5 459 403	2 394 989
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			-	
Immobilisations financières			-	
Participations	14		14	14
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	366 503		366 503	359 473
Prêts	1 054 431		1 054 431	965 447
Autres immobilisations financières	118 482		118 482	111 826
Total II	**47 289 710**	**14 800 158**	**32 489 552**	**27 071 571**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours			-	
Créances			-	
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 526 031	87 967	1 438 063	1 191 582
Créances reçues par legs ou donations			-	
Autres créances	1 716 905		1 716 905	1 847 975
Charges constatées d'avance	159 152		159 152	148 635
Valeurs mobilières de placement	8 000 061		8 000 061	8 000 000
Instruments financiers à terme et jetons détenus			-	
Disponibilités	10 162 036		10 162 036	14 161 616
Total III	**21 564 185**	**87 967**	**21 476 217**	**25 349 809**
Frais d'émission des emprunts (IV)			-	
Primes de remboursement des emprunts (V)			-	
Écarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)			-	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	**69 428 714**	**15 462 944**	**53 965 770**	**52 421 379**

BILAN PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	62 093	62 093
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	591 108	591 108
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	24 220 859	24 265 676
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	20 950 392	24 265 676
Autres	2 022 979	1 773 612
Report à nouveau	- 427 991	901 088
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	335 467	- 528 917
Excédent ou déficit de l'exercice	683 457	- 1 124 530
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	509 507	
Situation nette (sous total)	**27 152 504**	**26 469 047**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	1 869 009	1 905 946
Provisions réglementées	2 521 094	2 214 318
Total I	**31 542 607**	**30 589 310**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	3 385 777	3 362 729
Total II	**3 385 777**	**3 362 729**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	136 843	94 954
Provisions pour charges	2 793 430	2 865 229
Total III	**2 930 273**	**2 960 183**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 610 189	8 022 159
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 321 714	2 204 851
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	5 171 745	5 016 575
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	784 379	45 680
Autres dettes	107 255	104 884
Produits constatés d'avance	111 832	115 007
Total IV	**16 107 113**	**15 509 157**
Écarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**53 965 770**	**52 421 379**

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	100	150
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Ventes de prestations de service	1 715 397	1 417 193
dont parrainages		
dont ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et médico-sociales,	1 341 804	
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	42 352 874	40 919 710
dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales,	40 851 035	39 474 502
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public	50 325	2 670
Dons manuels	50 325	2 670
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	207 941	203 359
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	168 687	206 381
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	119 301	
Utilisations des fonds dédiés	379 319	678 903
Autres produits	1 128 788	1 031 647
Total I	**46 122 732**	**44 460 012**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	9 520 883	8 965 379
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 491 038	2 411 510
Salaires	21 858 167	21 248 973
Cotisations sociales	8 972 395	8 772 955
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 655 910	1 493 957
Dotations aux provisions	197 929	112 779
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	23 309	
Reports en fonds dédiés	438 689	2 291 240
Autres charges	2 571	12 186
Total II	**45 160 890**	**45 308 978**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**961 842**	**- 848 966**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	324 354	7 009
Autres intérêts et produits assimilés		445 448
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	**324 354**	**452 457**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	225 762	242 336
Différences négatives de change		
Valeurs comptes des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	**225 762**	**242 336**
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**98 592**	**210 121**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**1 060 434**	**- 638 845**

PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		215 092
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	306 776	606 276
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**- 306 776**	**- 391 184**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	70 200	94 501
Total des produits (I + III + V)	**46 447 086**	**45 127 561**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**45 763 629**	**46 252 091**
EXCEDENT OU DEFICIT	**683 457**	**- 1 124 530**
dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	509 507	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	-	-

LA NOUVELLE FORGE

Association de santé mentale

Association loi du 01/07/1901, constituée sous le nom de
"Association Médico-pédagogique LA FORGE"
et déclarée à la préfecture de Paris le 14/07/51 sous le N° 165, devenue
"Association Médico-pédagogique LA NOUVELLE FORGE" (J.O. du 3/11/53), puis
"Association de Santé Mentale LA NOUVELLE FORGE" (J.O. du 14/05/78)

ANNEXE COMPTES ANNUELS 2025

la nouvelle forge

Table des matières

1 Préambule 4

2 Présentation de l'entité 4

3 Règles et méthodes comptables 5

3.1 Informations sur les règlements comptables appliqués 5

3.2 Dérogations aux principes comptables 6

3.3 Principales méthodes utilisées 6

3.3.1 Agrégation des comptes annuels 6

3.3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles 7

3.3.3 Stocks 8

3.3.4 Indemnités de fin de carrière 8

3.3.5 Dévolution du patrimoine d'une autre association 8

3.4 Évènements postérieurs à la clôture 9

3.5 Faits significatifs 9

3.6 Informations sur le changement de règles, méthodes comptables estimations et corrections d'erreur 9

3.7 Informations complémentaires sur les changements de règles et méthodes comptables (plus détaillée) 10

4 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat 10

4.1 Informations relatives à l'actif 10

4.1.1 Détail des mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations 10

4.1.2 Informations complémentaires significatives sur les mouvements d'immobilisations, amortissements, dépréciations de l'actif immobilisé 15

4.1.3 Informations sur les réévaluations 19

4.1.4 Informations sur l'écart de réévaluation 19

4.1.5 Informations sur les frais de développement, fonds commercial, coût de l'emprunt incorporé dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles ou corporelles 19

4.1.6 Informations sur les filiales et participations 19

4.1.7 Informations sur les valeurs du portefeuille de titres immobilisés 19

4.1.8 Informations sur les actifs inaliénables et donations temporaires d'usufruit 20

4.1.9 Informations sur l'état des stocks, coût des emprunts incorporés dans le coût d'acquisition ou de production des stocks et en cours 20

4.1.10 État des échéances des créances à la clôture 20

4.1.11 Valeurs mobilières de placement (VMP) 20

4.1.12 Informations sur les comptes de régularisation 21

4.2 Passif 22

4.2.1 Informations relatives aux fonds propres 22

4.2.2 Informations sur les titres associatifs 23

4.2.3 Informations relatives aux fonds reportés 23

4.2.4 Informations relatives aux fonds dédiés 23
4.2.5 Informations sur les provisions et passifs éventuels 27
4.2.6 Informations sur les provisions règlementées 27
4.2.7 État des échéances des dettes à la clôture 28
4.2.8 État des dettes garanties par des sûretés réelles 29
4.2.9 Informations sur les comptes de régularisation passif 29
4.3 Informations relatives au compte de résultat 30
4.3.1 Ventilation des produits d'exploitation par catégorie 30
4.3.2 Informations sur les concours publics et les subventions 30
4.3.3 Informations sur le résultat effectif 31
4.3.4 Informations sur les produits à recevoir, produits et charges imputables à un autre exercice, quote-part des opérations faites en commun 32
4.3.5 Informations sur les honoraires du commissaire aux comptes 32
4.3.6 Informations sur le résultat exceptionnel 32
4.3.7 Informations relatives aux legs et donations 32
4.3.8 Informations sur les contributions volontaires et nature et mises à disposition gratuites de biens 32
5 Informations relatives à la fiscalité 33
6 Informations au titre des transactions non conclues aux conditions normales de marché 33
6.1 Informations sur les transactions avec les contreparties 33
7 Informations relatives aux opérations et engagements envers les organes d'administration, de direction ou de surveillance 33
7.1 Informations sur les montants des avances , crédits , engagement de retraite et autres avantages des organes de d'administration et de direction 33
7.2 Informations sur la rémunération des organes d'administration 33
7.2.1 Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles 33
7.2.2 Rémunération des dirigeants (administrateurs ou équivalents) 33
8 Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan 34
8.1 État des engagements hors bilan 34
8.2 État des engagements vis-à-vis des entités liées 34
8.3 État des engagements de crédit-bail 34
8.4 Informations complémentaires sur les engagements de crédit-bail 34
8.5 Informations relatives aux opérations non inscrites au bilan 35
9 Informations relatives à l'effectif 35
9.1 Mention de l'effectif 35
9.2 Effectif par catégorie 35
10 Tableau de flux de trésorerie 36

1 PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan **53 965 770 €**
- Total du compte de résultat *(Produits)* **46 447 086 €**
- Résultat de l'exercice *(Excédent)* **+683 457 €**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de La Nouvelle Forge.

2 PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Dans les **19 communes d'implantation, 640 professionnels** de la Nouvelle Forge apportent à plus de **3 000 usagers, des soins en matière de santé, de développement de leur personnalité et d'éducation** afin de leur permettre de développer leur **autonomie et leurs potentialités d'inclusion dans le tissu social, scolaire et professionnel.**

Née dans l'immédiat après-guerre pour aider les enfants qui en avaient souffert, l'Association La Nouvelle Forge n'a cessé de développer **des réponses individualisées** aux enfants qui lui étaient confiés. Elle a évolué, tout en gardant ses valeurs. Elle s'est ancrée dans les territoires de l'Oise et de la Somme. Elle a innové, tissé des partenariats et développé de nouveaux savoir-faire.

Les valeurs de l'Association sont indéniablement **humanistes et laïques**, La Nouvelle Forge accompagne ceux qui en ont le plus besoin. Il s'agit **d'enfants, d'adolescents, de femmes ou d'hommes en difficulté ou en « détresse de vivre »,** de toutes origines et conditions sociales. Ils sont concernés par l'autisme, les troubles du comportement, une souffrance ou un handicap psychique, la phobie scolaire, la déficience intellectuelle, un handicap rare... Ce sont avant tout des êtres singuliers, doués de potentialités, que les équipes accompagnent chaque jour, pour **répondre, de manière individualisée, à leurs besoins, les aider à s'épanouir et à trouver, dans la société, la place à laquelle ils ont droit.**

La Nouvelle Forge essaie de faire évoluer la société ; de faire comprendre que la maladie ou le handicap n'est pas un état en soi, mais qu'ils peuvent concerner tout un chacun, lorsqu'il est confronté aux obstacles dans ses activités et sa participation à la vie sociale du fait d'une maladie. **Ainsi, l'Association peut offrir des services de meilleure qualité et imaginer de nouveaux services adaptés à des besoins parfois encore sans réponse.**

Présente essentiellement dans le champ de la santé mentale, La Nouvelle Forge se développe et diversifie ses activités tant dans le champ sanitaire que médico-social et social. L'association croit en la capacité de chacun **à dépasser sa condition et ses traumatismes,** grâce à une collaboration réfléchie entre les professionnels, les familles accompagnées et les partenaires extérieurs. Elle développe les ressources propres de chaque personne en s'appuyant sur les avancées de la science et tout particulièrement des neurosciences dont l'apport dans la compensation du handicap constitue un véritable levier face à l'enjeu de l'inclusion.

La Nouvelle Forge exerce par délégation des missions de service public et s'engage à respecter les droits des usagers. Elle s'engage à ce que ses établissements et services respectent l'esprit de la loi, les valeurs qu'elle affiche et mettent en œuvre les orientations qu'elle a définies dans le respect du cadre associatif.

Les modalités de gouvernance de l'association contribuent au respect de ces principes et doivent permettre aux professionnels de comprendre le cadre et les valeurs de l'action associative, grâce à une information adaptée.
Le Conseil d'administration de l'association est composé de 12 à 18 membres et s'efforce de garder une composition diversifiée de personnes partageant les valeurs de l'Association. Il se réunit au moins une fois par trimestre.
Le Bureau du Conseil d'administration est composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint, d'un trésorier et d'un trésorier adjoint qui se réunit régulièrement.
Les missions du Conseil d'administration sont d'impulser et de fixer les orientations stratégiques de l'Association et de ses établissements. Il décide des changements et des axes de développement, dans le cadre de la vocation et de la vision préalablement définie.

L'activité de l'association est organisée en 4 pôles :

- **Pôle Sanitaire,** intégrant la gestion sanitaire d'un secteur de psychiatrie infanto-juvénile et la gestion médico-sociale de CMPP dans l'Oise
- **Pôle Médico-social Enfants Adolescents** dans l'**Oise**
- **Pôle Médico-social Adultes** dans l'**Oise**
- **Pôle Médico-social Adultes** dans la **Somme**

Sa double gestion facilite les coopérations et interactions entre les deux secteurs sanitaire et médico-sociale.

3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Informations sur les règlements comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation[1],
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, issu des règlements 2022-06 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, et, 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions règlementaires suivantes :

- Règlement ANC n°2018-06, relatifs aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- Règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- Nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 14 décembre 2022 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis.
- Nomenclature des comptes prévue dans l'instruction comptable et budgétaire des établissements publics de santé M21 et applicable aux établissements de santé privés d'intérêt collectif (ESPIC).

[1] S'il existe un doute sur la continuité d'exploitation, l'annexe doit comporter un paragraphe qui explique les raisons pour lesquelles le principe de continuité a été retenu).

- les dispositions du code de l'action sociale et des familles applicables aux comptes des établissements et services sociaux et médico-sociaux
- l'instruction de la DGAS du 17/08/2007 présentant les règles comptables applicables aux établissements relevant de l'article R.314-1 du CASF applicables à partir du 1 janvier 2007 pour les établissements privés

Et notamment en matière de :

- détermination des résultats.
- d'affectation au compte 1486 des différences sur réalisations d'immobilisations. En effet, afin de permettre de renforcer les possibilités de financement des établissements, les plus-values de cessions d'éléments d'actif sont transférées à un compte de provisions réglementées avant la clôture de l'exercice ; les moins-values sont également transférées en priorité sur ce compte dans la limite de son solde créditeur.
- de comptabilisation sur le compte 611228 des charges de séjours thérapeutiques pour mieux correspondre à la logique budgétaire, et non pas par nature..

La variation de provision pour congés à payer est admise à être comptabilisée dans les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux mais reste non opposable au financeur. Ceci explique les notions apparaissant sur le tableau de proposition d'affectation des résultats : affectation du résultat administratif sur un compte de fonds propres négatifs de l'association pour le montant de la variation de congés payés.

3.2 Dérogations aux principes comptables

Néant

3.3 Principales méthodes utilisées

Les principales méthodes utilisées, lorsqu'il existe un choix de méthode, sont les suivantes :

3.3.1 Agrégation des comptes annuels

L'association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ainsi que des activités propres dont la gestion est libre.

Etablissements en gestion contrôlée

- Sous CPOM Médico-social contracté avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) des Hauts de France

ESAT Passage Pro Social	600011431
EME Arbre	600011449
ITEP PJA	600013148
CMPP	600100218
SESSAD Arbre	600011456
IME PJA	600013130
MAS Villa Samahra	800018400
IMPRO	600011514
DITEP	600012132
IME Decroly	600101760
AFS	600100234
SAMSAH Somme ARS	800019556
SAMSAH Oise ARS	600009922

- Sous CPOM Sanitaire contracté avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) des Hauts de France

ESPIC CPOM SANITAIRE	600009393

- Hors CPOM

SSIAD PA	800005829
SSIAD PH	800005829
ESSIP	800020539
SAMSAH Oise Conseil départemental	600009922
SAMSAH Somme Conseil départemental	800019556
SAVS	800021594

Etablissements ou dispositifs en gestion propre

ESAT Passage Pro Commercial	600011431
DAMIL	gestion libre
GPS (SIAO)	gestion libre
Habitat inclusif	gestion libre
Emploi conventionné	gestion libre
AS PSY	gestion libre
ASSL Faciliteur de vie	gestion libre
Prestations Formation PSSM	gestion libre
PTSM	gestion libre
Siège sous gestion règlementée	gestion libre
Siège vie associative	gestion libre

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à l'entité sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun, correspondant aux frais de siège et des prestations réciproques.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Le résultat comptable de l'entité résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services.

Compte tenu des modalités de financement de certains établissements ou services ainsi que de leur indépendance budgétaire et administrative, les résultats de ces établissements ne sont pas économiquement compensables.

3.3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires, ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements sont calculés sur le coût d'acquisition suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

Nature de l'immobilisation	Durée
Frais d'établissement	1 an
Frais de recherches et de développement	3 ans
Droits utilisations logiciels	3 ans et 8 ans
Bâtiments sur sol propre	de 15 à 50 ans
Bâtiments sur sols d'autrui	De 10 à 50 ans
Matériel et outillage	5, 7, 10 et 15 ans
Matériel de transport	4, 5 et 7 ans
Matériel de bureau et informatique	3, 4 et 5 ans
Mobilier	5, 7 et 10 ans

- ***Application de la méthode par composants***

La méthode de comptabilisation par composants est appliquée pour les ensembles immobiliers.

- ***Frais d'acquisition***

Les frais d'acquisition des immobilisations sont ajoutés à la valeur des immobilisations.

3.3.3 Stocks

Néant

3.3.4 Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière (IFC) sont comptabilisées en provision pour **2 763 430 €.**

La provision/l'engagement pour IFC est évalué(e) selon les hypothèses suivantes :

- Age de départ en retraite : 60 à 64 ans
- Rotation du personnel : Faible
- Espérance de vie : Table de mortalité issue de l'INSEE 2025
- Taux de progression des salaires : 3%
- Taux d'actualisation (recommandé pour les associations de plus de 250 salariés) : 3.96%
- Taux de charges sociales retenu : 47%
- La convention collective nationale appliquée : Etablissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966

3.3.5 Dévolution du patrimoine d'une autre association

L'entité n'a bénéficié d'aucune dévolution de biens d'une autre entité.

3.4 Évènements postérieurs à la clôture[2]

Néant

3.5 Faits significatifs[3]

:

- Ouverture effective le 23 juin 2025.de l'hôpital de jour Adolescents faisant partie de l'ESPIIC (13 places)
- Conclusions du contrôle Urssaf, redressement à hauteur de **293 929 €** (Montant provisionné)

3.6 Informations sur le changement de règles, méthodes comptables estimations et corrections d'erreur

Changement de réglementation comptable (année 2025)

L'application pour la première fois du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03, à compter du 1er janvier 2025, et du règlement ANC n° 2023-03, article 5, entraine des changements de comptabilisation et de présentation.

Changements de réglementation appliqués de manière prospective :

Les principaux impacts sont :

- Résultat exceptionnel :
  - *Les cessions/sorties d'immobilisations sont dans le résultat d'exploitation ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières ;*
  - *Les quotes-parts de subventions d'investissement sont dans le résultat d'exploitation ;*
  - *Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs, les autres événements sont traduits dans le résultat d'exploitation y compris pénalités etc...*
- Suppression des transferts de charge :
  - *Les opérations concernant l'association enregistrées en #791 jusqu'en 2024 et qui sont désormais en #758xxx en 2025 :*
    - *Indemnités d'assurance reçues.*

Changement de présentation :

- Présentation du compte de résultat :

[2] Art. 831-1, §4 du règlement ANC 2022-06 : l'annexe comporte les informations sur les événements n'ayant aucun lien prépondérant avec une situation existant à la clôture de l'exercice survenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

[3] Art 831-1§5 : l'annexe comporte toute information d'importance significative nécessaire à la bonne compréhension des comptes annuels qui ne serait pas détaillées par ailleurs dans l'annexe

- *Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;*
- *Les transferts de charges N-1 ont été regroupés sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions.*

- Présentation du bilan :
  - *Les frais d'établissements sont présentés dans un total séparé du bilan et non plus dans le total des immobilisations ;*
  - *Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;*
  - *Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).*

3.7 Informations complémentaires sur les changements de règles et méthodes comptables (plus détaillée)

Néant

4 INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 Informations relatives à l'actif

4.1.1 Détail des mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations

Tableau des immobilisations - Cadre général

Situations et mouvements (b) / Rubriques (a)		A	B	C	D
		Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmen-tations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	574 819			574 819
	Total I	574 819	-	-	574 819
	Autres immobilisations incorporelles	870 587	351 679		1 222 267
	Immobilisations incorporelles en cours	255 959	95 720	351 679	-
	Total II	1 126 546	447 400	351 679	1 222 267
Immobilisations corporelles	Terrains	3 891 135	617 607		4 508 742
	Constructions	23 859 492	2 336 618		26 196 110
	Installations générales, agencement des constructions				-
	Installations techniques, matériels et outillage industriels	1 889 834	93 411	799	1 982 447
	Installations générales, aménagements divers				-
	Matériel de transport	2 370 991	537 492	264 460	2 644 023
	Matériel de bureau et informatique	1 110 164	104 291	3 203	1 211 252
	Mobilier	1 806 377	143 235	137	1 949 476
	Autres				-
	Immobilisations corporelles en cours	2 394 989	3 170 026	105 612	5 459 403
	Avances et acomptes				-
	Total III	37 322 982	7 002 680	374 210	43 951 453
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations	14			14
	Autres titres immobilisés	359 473	7 030		366 503
	Prêts et autres immobilisations financières	1 077 272	95 641		1 172 913
	Total IV	1 436 760	102 671	-	1 539 431
Total (I + II + III + IV)		40 461 108	7 552 751	725 890	47 287 969

Les immobilisations incorporelles : L'association a finalisé son changement du logiciel MEDIATEAM « Dossier des usagers informatisé ».

Les immobilisations corporelles : Elle s'est rendue par ailleurs acquéreur d'un nouveau terrain à Pont Sainte Maxence en vue d'un projet de construction pour l'installation du SESSAD Arbre, ainsi que l'achat d'un ensemble immobilier à Chantilly pour son CMP/CMPP actuellement établi à Gouvieux.

Immobilisations corporelles en cours : Les travaux de rénovation du centre de psychothérapie et de rééducation à Senlis sont en phase d'achèvement, la réception définitive sera effective début 2026. Au CMP/CMPP à Crépy-En-Valois, les travaux de rénovation sont en bonne voie et ceux pour les nouveaux Locaux à Chantilly en phase de démarrage.

Les autres acquisitions ont concerné des opérations courantes de remplacement de matériel de transport, matériel et outillage, matériel de bureau et informatique et du mobilier.

Les immobilisations financières :

- Les prêts pour 1 054 430 € correspondent aux versements de la cotisation effort construction réalisés chaque année sous forme de prêt et remboursables après 20 ans. Nous arrivons au terme des premiers versements. Ils commenceront à être restitués à l'association à compter de l'année 2026 (22 k€) et se poursuivront chaque année. Les autres immobilisations financières sont relatives aux dépôts et cautionnements versés, ils s'élèvent à 118 482 €.

- Les autres titres immobilisés pour 366 518 € sont relatifs à la valorisation des parts sociales de la BFCC acquises lors de la souscription d'emprunts.

Tableau des amortissements – cadre général

Situations et mouvements (b) / Rubriques (a)		A	B	C	D	E	F
		Durée d'utilisation ou taux d'amortissement Indiquer, le cas échéant, la fourchette retenue	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			574 819			574 81
	Total I			574 819	-	-	574 81
	Autres immobilisations incorporelles			525 790	65 478		591 26
	Total II			525 790	65 478	-	591 26
Immobilisations corporelles	Terrains			34 511	3 710		38 22
	Constructions			7 525 887	773 424		8 299 31
	Installations générales, agencement des constructions						-
	Installations techniques, matériels et outillage industriels			1 441 660	133 105	799	1 573 96
	Installations générales, aménagements divers						-
	Matériel de transport			1 403 416	374 218	241 151	1 536 48
	Matériel de bureau et informatique			703 181	165 965	3 203	865 94
	Mobilier			1 180 273	140 009	137	1 320 14
	Autres						-
	Immobilisations corporelles en cours						-
	Avances et acomptes						-
	Total III			12 288 928	1 590 431	245 289	13 634 07
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations						-
	Autres titres immobilisés						-
	Prêts et autres immobilisations financières						-
	Total IV			-	-	-	-
Total (I + II + III + IV)				13 389 537	1 655 910	245 289	14 800 157

A noter, l'amortissement des terrains concerne leurs aménagements tels que la pose de clôtures.

Tableau des dépréciations

Situations et mouvements (b) / Rubriques (a)	A Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	B Augmentations : dotations de l'exercice	C Diminutions : reprises de l'exercice	D Dépréciations à la fin de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles				-
Immobilisations corporelles				-
Immobilisations financières				-
Stocks et en-cours				-
Créances	28 815	59 152		87 967
Total	28 815	59 152	-	87 967

Les dépréciations sur créances concernent les créances sur les forfaits journaliers des résidents de la MAS pour 24 252 €, l'IME PJA pour 4 564 € et créances clients de l'ESAT Passage Pro pour 59 152 €.

4.1.2 Informations complémentaires significatives sur les mouvements d'immobilisations, amortissements, dépréciations de l'actif immobilisé

Tableau des immobilisations – aménagement du cadre général

Développement de la colonne B (augmentations) du tableau des immobilisations

Augmentations de l'exercice		Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations corporelles	351 679				
	Immobilisations incorporelles en cours			95 720		
	Total II	*351 679*	-	*95 720*	-	-
Immobilisations corporelles	Terrains			617 607		
	Constructions			2 336 618		
	Installations générales, agencement des constructions					
	Installations techniques, matériels et outillage industriels			93 411		
	Installations générales, aménagements divers					
	Matériel de transport			537 492		
	Matériel de bureau et informatique			104 291		
	Mobilier			143 235		
	Autres					
	Immobilisations corporelles en cours	105 612		3 064 414		
	Avances et acomptes					
	Total III	*105 612*	-	*6 897 069*	-	-
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés			7 030		
	Prêts et autres immobilisations financières			95 641		
	Total IV	-	-	*102 671*	-	-
Total (I + II + III + IV)		**457 291**	**-**	**7 095 460**	**-**	**-**

Développement de la colonne C (diminutions) du tableau des immobilisations

Diminutions de l'exercice		Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors-service
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations incorporelles en cours	351 679				
	Total II	351 679	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	Constructions					
	Installations générales, agencement des constructions					
	Installations techniques, matériels et outillage industriels					799
	Installations générales, aménagements divers					
	Matériel de transport			264 460		
	Matériel de bureau et informatique					3 203
	Mobilier					137
	Autres					
	Immobilisations corporelles en cours	105 612				
	Avances et acomptes					
	Total III	105 612	-	264 460	-	4 139
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
	Total IV	-	-	-	-	-
Total (I + II + III + IV)		**457 291**	**-**	**264 460**	**-**	**4 139**

Développement de la colonne D (augmentations) du tableau des amortissements

Dotations de l'exercice		Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement		*329*		
	Total I	-	*329*	-	-
	Autres immobilisations incorporelles		*65 149*		
	Total II	-	*65 149*	-	-
Immobilisations corporelles	Terrains		*3 710*		
	Constructions		*773 424*		
	Installations générales, agencement des constructions				
	Installations techniques, matériels et outillage industriels		*133 105*		
	Installations générales, aménagements divers				
	Matériel de transport		*374 218*		
	Matériel de bureau et informatique		*165 965*		
	Mobilier		*140 009*		
	Autres				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Total III	-	*1 590 431*	-	-
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
	Total IV	-	-	-	-
Total (I + II + III + IV)		**-**	**1 655 910**	**-**	**-**

Développement de la colonne E (diminutions) du tableau des amortissements

Amortissements : diminutions de l'exercice		Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors-service
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
	Total I	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles			
	Total II	-	-	-
Immobilisations corporelles	Terrains			
	Constructions			
	Installations générales, agencement des constructions			
	Installations techniques, matériels et outillages industriels			799
	Installations générales, aménagements divers			
	Matériel de transport		241 151	
	Matériel de bureau et informatique			3 203
	Mobilier			137
	Autres			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	Total III	-	*241 151*	*4 139*
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières			
	Total IV	-	-	-
Total (I + II + III + IV)		**-**	**241 151**	**4 139**

4.1.3 Informations sur les réévaluations

Néant

4.1.4 Informations sur l'écart de réévaluation

Néant

4.1.5 Informations sur les frais de développement, fonds commercial, coût de l'emprunt incorporé dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles ou corporelles

Néant

4.1.6 Informations sur les filiales et participations

Néant

4.1.7 Informations sur les valeurs du portefeuille de titres immobilisés[4]

Présentation alternative sous forme de tableau

Variation de la valeur du portefeuille de titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Valeur du portefeuille / Mouvements de l'exercice	Valeur nette comptable	Valeur estimative
Montant à l'ouverture de l'exercice	359 473	
Acquisitions de l'exercice	7 030	
Cessions de l'exercice (en prix de vente)		
Reprises sur dépréciations des titres cédés		
Plus-values sur cessions de titres		
Variation de la dépréciation de portefeuille		
Autres mouvements comptables (à préciser)		
Montant à la clôture de l'exercice	366 503	

[4] Titres destinés à l'activité de portefeuille. L'objectif de la détention n'est pas de placer de la trésorerie, mais de poursuivre une activité. Cette activité est définie par l'avis CNC n° 30 comme celle qui consiste à « investir tout ou partie de ses actifs dans un portefeuille de titres pour en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante » et qui « s'exerce sans intervention dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus » (définition reprise dans le Recueil des normes comptables applicable aux entreprises industrielles et commerciales de l'ANC sous l'art. 221-5 du PCG).

4.1.8 Informations sur les actifs inaliénables et donations temporaires d'usufruit

Néant

4.1.9 Informations sur l'état des stocks, coût des emprunts incorporés dans le coût d'acquisition ou de production des stocks et en cours

Néant

4.1.10 État des échéances des créances à la clôture

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice			
Créances (a)	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un
Créance de l'actif immobilisé	1 172 913	21 832	1 151 081
Créances de l'actif circulant	3 154 968	3 050 870	104 098
Charges constatées d'avances	159 152	159 152	
Total	4 487 033	3 231 854	1 255 179

4.1.11 Valeurs mobilières de placement (VMP)

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition.

Un tableau détaille les plus et moins-values latentes par nature de VMP. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes viennent déprécier la valeur brute du placement financier.

Au 31 décembre 2025, le montant de la plus-value latente s'élève à 403 911 € et le montant de la moins-value latente s'élève à 0€, qui a fait l'objet d'une provision d'un montant de 0 €.

Valeurs mobilières de placement				
Catégories de titres (a)	Valeur comptable	Valorisation des titres au 31/12/N	Plus-value latente	Moins-value latente
Actions				
Obligations				
OPCVM	61	NC		
Comptes à terme Caisse d'Epargne	3 000 000			
Contrats de capitalisation BFCC SWISSLIFE	1 500 000	1 625 181	125 181	
Contrats de capitalisation MALAKOFF IFC	1 500 000	1 650 588	150 588	
Contrats de capitalisation AG2R	2 000 000	2 128 142	128 142	
Total	8 000 061	5 403 911	403 911	-

4.1.12 Informations sur les comptes de régularisation

Nature	Montant	Précisions
Clients Factures à établir	78 851	
Organismes payeurs Produits à recevoir	25 953	Subvention
Organismes sociaux Produits à recevoir	141 667	Indemnités journalières de sécurité sociales reçues en N+1
Etat, autres produits à recevoir	16 500	Aide à l'apprentissage
Autres produits à recevoir	34 780	Indemnités d'assurance
Charges constatées d'avance	159 152	Relatives à l'exercice 2026
Intérêts courus à recevoir	187 564	Produits financiers 2025

4.2 Passif

4.2.1 Informations relatives aux fonds propres

a) Modèle à remplir pour les entités qui n'ont pas l'obligation de présenter un CER.

VARIATION DES FONDS PROPRES	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Solde à la clôture
FONDS PROPRES					
Fonds propres sans droit de reprise	62 093				62 093
Fonds propres avec droit de reprise	591 108				591 108
Écarts de réévaluation					-
Réserves	24 265 676	272 798	750 556	1 068 171	24 220 859
Dont activités SMS sous gestion contrôlée	24 265 676	104 674	723 496	4 143 454	20 950 392
Autres	1 773 612		249 367		2 022 979
Report à nouveau	901 088	- 1 397 328	1 157 261	1 089 012	- 427 991
Dont activités SMS sous gestion contrôlée	- 528 917	- 1 503 272	2 404 572	36 916	335 467
Excédent ou déficit de l'exercice	- 1 124 530	1 124 530	683 457	-	683 457
SITUATION NETTE (I)	**26 469 047**	**- 0**	**2 840 641**	**2 157 183**	**27 152 504**
Fonds propres consomptibles					-
Subventions d'investissement	1 905 946		19 498	56 435	1 869 009
Provisions règlementées	2 214 318		306 776	-	2 521 094
TOTAL (II)	**4 120 264**	**-**	**326 274**	**56 435**	**4 390 103**
TOTAL (I+II)	**30 589 310**	**- 0**	**3 166 915**	**2 213 618**	**31 542 607**

Le résultat 2024 déficitaire de -1 124 530 € est comptabilisé sur l'exercice 2025.

Les résultats administratifs sous contrôle des tiers financeurs, excepté pour les activités sous CPOM Sanitaire, sont inscrits en report à nouveau, dans l'attente des conclusions des financeurs.

Les résultats sous CPOM Sanitaire ainsi que ceux sous gestion libre sont affectés conformément aux décisions approuvées par l'Assemblée Générale de juin N+1.

Les fonds propres évoluent entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025 à la hausse pour 953 297 € selon les principaux éléments suivants :

- Subventions d'investissements (issues de l'amortissement) : **-36 936 €**
- Provisions réglementées (issues des plus-values de cession) : **+306 776 €**
- Résultat excédentaire cumulé 2025 : **+683 457 €**

4.2.2 Informations sur les titres associatifs

Néant

4.2.3 Informations relatives aux fonds reportés

Néant

4.2.4 Informations relatives aux fonds dédiés

Les mentions en bleu concernent les organismes à but non lucratif gestionnaires d'ESSMS.

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (2)	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS (1)							
Equipement numérique (ARS CPOM MS) - année 2020	209 020		37 144			171 876	
Soutien à l'investissements à la MAS Villa Samahra (ARS CPOM MS) - année 2022	35 300		6 915			28 385	
Projets des systèmes d'information du programme HO'PEN (ARS SANTE) - année 2022	54 116		9 019			45 096	
Aide au démarrage Extension 2 places ESSIP (ARS Prévention), au titre de l'année 2024	5 733					5 733	
CNR Hôpital de jour Adolescents à Senlis (ESPIC) de l'ARS HDF, au titre de l'année 2024	259 857	131 228	7 292			383 793	
Surcoûts COVID19 Masques montant forfaitaire (ARS CPOM MS), au titre de l'année 2020	5 228					5 228	5 228
Fonds d'intervention régional (FIR) au titre des actions **Habitats inclusifs** PH - année 2020 et 2021	86	5 492	86			5 492	
Soutien à la mise en place des **Plateformes de répits PH -** année 2021	162 503		25 921			136 582	
Formation TSA CAMSP - **CMPP -** Année 2021	16 195					16 195	16 195
Prise en charge auto-test pour le personnel - **Etablissements du CPOM MS** - Année 2021	14 361					14 361	14 361
Prise en charge du reste à charge des tests de dépistage - **Etablissements du CPOM MS** - Année 2021	19 114					19 114	19 114
FIR **Crédits de fonctionnement Maison des adolescents** (MDA) à Montataire (ARS SANTE) -année 2022, 2024 et 2025	170 132	10 830				180 962	170 132
FIR **Adaptation de soins en psychaitrie** EMA (ARS SANTE) - Année 2022 et 2023	117 248					117 248	117 248
CNR de ARS CPOM MS **Certification Cap Handéo -** année 2022	54 000					54 000	54 000
CNR de l'**ESSIP à Dury** (ARS HDF) - année 2022	82 388		23 784			58 604	
CNR ARS CPOM MS pour financer les solutions **vacances adaptées** et solutions de **relayage à domicile** pour aidants et aidés des PFR PH - année 2023	644					644	644
CNR ARS CPOM MS pour financer la **certification Cap Handéo** - année 2023	20 000		20 000			0	
CNR ARS CPOM MS pour financer des **formation par des contrats d'apprentissgae** au sein des ESMS - année 2023	30 000					30 000	30 000
CNR ARS CPOM MS pour financer **un livret d'accueil digital dans le cadre de la QVT** - année 2023	20 640					20 640	20 640
CNR ARS ESSIP **Aide démarche CPOM et QVT** - année 2023	205 564		5 564			200 000	
CNR **Accueil aide soignant ESSIP** (ARS prévention) - année 2024	16 327					16 327	
CNR ARS PFR - année 2024	2 000		510			1 490	
CNR ARS PEFR - année 2025	0	7 106				7 106	

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (2)	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)							
DRAC - **Culture santé - Programme circulations 2024-2025 à l'Impro** - Année 2024	**9 000**		9 000			0	
Qualité de vie au travail (ARS) versement 2019	**13 573**					13 573	13 573
Etude Nationale de Coûts ENC **SERAFIN PH**, versement 2019 (ATIH)	**3 205**		3 205			0	
Accompagnement à la transformation - ESPIC - Année 2023 et 2024	**41 016**					41 016	
Région Somme DDETS - **Favoriser l'insertion au logement - DAMIL** - Année 2023	**2 002**					2 002	2 002
ARS HDF - **Création équipe mobile SIAO (évaluation et accompagnement vers le logement)** - Année 2023, 2024 et 2025	**225 558**	8 972				234 529	225 558
Conseil départemental - **CNSA Soutien aux aidants de personnes handicapées** - Année 2024 et 2025	**14 909**	17 000	3 193			28 716	
ARS HDF - **CNR SSIAD - Tensions RH** - Année 2024	**214**					214	
ARS HDF - **PFR Oise - Facilitateur choix de vie** - Année 2024 et 2025	**28 252**	30 708				58 960	
ARS HDF - **Mesures d'exploitations Transformation de l'offre (CPOM MS)** - Année 2024	**1 104 653**		159 440			945 214	
ARS HDF - **FNAVDL** - Année 2024	**27 771**					27 771	
ARS HDF - **PCPE** - Année 2024 et 2025	**35 919**	10 883				46 802	
Un autre regard - Emploi accompagne - - Année 2024	**103 359**		37 727			65 632	
ARS HDF - **PFR60** - Année 2024 et 2025	**46 572**	20 801				67 373	
ARS HDF - **PFR80** - Année 2024 et 2025	**58 330**	37 936				96 265	
Conseil départemental de l'Oise - **ASLL (Accompagnement social lié au logement)** - Année 2025	**0**	23 151				23 151	
ARS HDF - **Ambassadeurs en santé mentale,** Année 2025	**0**	14 797				14 797	
ARS HDF - **Subvention DAMIL Année 2025**	**0**	9 603				9 603	
CNR ARS HDF - **DAMIL Année 2025**	**0**	25 954				25 954	
AMHI FNADVL - **DAMIL Année 2025**	**0**	22 824				22 824	

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (2)	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières d'autres organismes (1)							
Prix georges Truffaut, MAS Villa Samahra, année 2020	3 000		3 000			0	
Décathlon fondation, MAS Villa Samahra, année 2020	1 000		1 000			0	
OETH, aide au poste, année 2019 et 2021 et 2023	6 034	4 582	5 760			4 857	
AG2R, projet Venette, année 2020	25 928		11 215			14 713	
Malakoff humanis, projet Venette, année 2020	19 677		9 259			10 418	
IRCEM, projet Venette, année 2020	16 511		5 403			11 108	
Société ADVENIR - Bornes de recharges pour véhicules électriques - Année 2021	2 959		500			2 459	
MIC Réseau santé solidaire - Participation au financement des travaux sur huisseries et isolation toiture ITEP - Année 2021	40 189		2 354			37 835	
Mairie de Thiers sur theve, Don relais cité - CPR, année 2021	1 535					1 535	1 535
Don manuel de Huntington espoir **pour la MAS -année 2022 et 2023**	3 106		3 106			0	
Don manuel de la Fondation l'Oréal -année 2022 et 2024 **(Api et PJA Neige)**	2 500					2 500	
Association Messidor - Job Coach - Esat Passage Pro -année 2024 **et 2025**	25 500	10 461	25 245			10 716	
CHR MERIDIAN - **Ambassadeurs en santé mentale** Année 2025	0	5 000				5 000	
CREDIT AGRICOLE - **Maison des bébés** Année 2025	0	15 000				15 000	
CREDIT AGRICOLE - **Ambassadeurs** Année 2025	0	25 000				25 000	
DONS Divers Non affectés, Année 2025	0	1 360				1 360	

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (2)	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Ressources liées à la générosité du public (1)							
Total	3 362 729	438 689	415 640	-	-	3 385 777	690 230

(1) Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet.

(2) Lorsque les ressources dédiées à un projet défini n'ont pas été totalement utilisées alors même que le projet est terminé et que l'organe habilité décide de transférer le solde du fonds dédié à un autre projet défini avec l'accord du tiers financeur, une information est mentionnée dans l'annexe des comptes au titre des transferts réalisés au cours de l'exercice.

4.2.5 Informations sur les provisions et passifs éventuels

Provisions

Rubriques (a)	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques	94 954	91 889		50 000	136 843
Provisions pour charges, PIDR	2 835 229			71 799	2 763 430
Provisions pour charges, Gros travaux au CPR	30 000				30 000
TOTAL	2 960 183	91 889	-	121 799	2 930 273

Les provisions sont relatives à :

- **Un risque de reprise de produits** sur crédits non reconductibles attribués en 2020 sur le pôle sanitaire au titre d'une perte en recette du titre 2, pour **44 954 €**,
- **Un risque de paiement pour charges** sur affaires prud'homales nées en 2025 pour **91 889 €**,
- **Une provision pour charge de notre engagement retraite.** Depuis l'exercice 2018, l'association a fait le choix de provisionner son engagement retraite à l'égard de ses salariés. Celle-ci conduit à une meilleure information financière et est considérée comme une méthode préférentielle par le Plan comptable général (PCG). Ainsi, nous inscrivons la variation annuelle chaque année dans les comptes. Cette valorisation s'élève à **2 763 430 €** à la fin de l'exercice 2025.
- **Une autre provision pour charges** pour grosse réparation au CPR (réfection des escaliers) pour **30 000 €**.

4.2.6 Informations sur les provisions règlementées

Rubriques (a)	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS					-
Provisions règlementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS	2 214 318	306 776			2 521 094
Provisions règlementées pour produits financiers des ESSMS					
TOTAL	2 214 318	306 776	-	-	2 521 094

4.2.7 État des échéances des dettes à la clôture

Dettes (a)	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunt et dettes assimilées	7 610 189	423 799	1 585 724	5 600 666
Fournisseurs et comptes rattachés	2 321 714	2 321 714		-
Autres dettes	6 063 379	6 063 379		-
Produits constatés d'avance	111 832	111 832		-
Total	16 107 113	8 920 723	1 585 724	5 600 666

4.2.8 État des dettes garanties par des sûretés réelles

Dettes garanties par des suretés réelles			
	Montant à la clôture de l'exercice	Nature de la garantie	Montant garanti
Prêt BFCC RECONST BAT CCCA SENLIS & Pole Sanitaire	416 552	Caution simple à hauteur de 100% par le Crédit coopératif	1 365 000
Prêt caisse des dépôts et consignation, pour une Extension bâtiment ITEP internat et SESSAD SV à Thourotte	810 000	Caution simple à hauteur de 100% par le Crédit coopératif	1 200 000
Prêt caisse des dépôts et consignation, pour une construction de l'ITEP centre de jour à Longueil Annel	1 572 083	Caution simple à hauteur de 100% par le Crédit coopératif	2 450 000
Prêt caisse des dépôts et consignation, pour une construction de l'IMPRO aux Ageux	2 727 083	Caution simple à hauteur de 100% par le Crédit coopératif	4 250 000
Prêt Crédit coopératif, pour des travaux d'extension/rénovation de l'IME DECROLY à Crépy-en-Valois	1 102 049	Caution simple à hauteur de 30% par la Compagnie Européenne de Garantie	1 300 000
Prêt Crédit coopératif, pour des travaux d'extension/rénovation de l'IME DECROLY à Crépy-en-Valois - complément de l'année 2023	951 289	Délégation de créance à hauteur de 30% du capital restant dû du contrat de capitalisation souscrit auprés de la Compagnie SWISSLIFE	1 000 000
Total	7 579 056		11 565 000

4.2.9 Informations sur les comptes de régularisation passif

Nature	Montant	Précisions
Fournisseurs Factures non parvenues	1 059 274	
Personnel, Dettes sur congés à payer	1 686 205	
Personnel, autres charges à payer	155 632	Provision des primes de précarités sur contrats CDD en cours
Organismes sociaux, Dettes sur congés à payer	668 556	
Organismes sociaux, Charges à payer	535 297	Contrôle Urssaf, Défaut entretien professionnels, Provision prime précarité
Etat, Dettes sur congés à payer	171 599	
Produits constatés d'avance	111 832	Crédit de TVA obtenu sur le loyer de l'ITEP Internat, pour les 34 années à venir (2026 à 2059), ce qui

		correspond à la durée restante du bail emphytéotique,

4.3 Informations relatives au compte de résultat

4.3.1 Ventilation des produits d'exploitation par catégorie

Ne mettre ce tableau que pour les entités multi-activités et pour les catégories de produits significatives. Le rapprochement avec le compte de résultat doit être directement lisible

Produits d'exploitation	Total	MEDICO-SOCIAL	SANITAIRE	ESAT COMMERCIAL	GESTION LIBRE
Cotisations	100				100
Ventes de biens et services	1 715 397	451 825	59 979	830 001	373 593
Ventes de biens	-				
dont ventes de dons en nature	-				
Ventes de prestations de service	1 715 397	451 825	59 979	830 001	373 593
dont parrainages	-				
Produits de tiers financeurs	42 611 140	33 644 955	8 117 820	300	848 065
Concours publics et subventions d'exploitation	42 352 874	33 435 049	8 117 820	300	799 705
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomp	-	-			
Ressources liées à la générosité du public	50 325	1 965	-	-	48 360
Dons manuels	50 325	1 965	-	-	48 360
Mécénats	-	-			
Legs, donations et assurances-vie	-	-			
Contributions financières	207 941	207 941			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	168 687	100 499	68 188		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	119 301	119 301			
Utilisations des fonds dédiés	379 319	361 972	16 311		1 036
Autres produits	1 128 788	178 481	12 408	929 639	8 259
TOTAL	**46 122 732**	**34 857 033**	**8 274 707**	**1 759 940**	**1 231 052**

4.3.2 Informations sur les concours publics et les subventions

Autorités administratives / Financements	Union Européenne	État	Collectivités territoriales	CAF	Autres (préciser)	Total
Concours publics						
Activités ESSMS		32 360 918	813 164			33 174 081
Activités hospitalières		7 476 730				7 476 730
Subventions d'exploitation						
Activités ESSMS		238 089	738 884		75 970	1 052 943
Activités hospitalières		581 608				581 608
Subventions d'investissements						
Activités ESSMS		28 029				28 029
Activités hospitalières		39 482				39 482
TOTAL	-	40 724 856	1 552 048	-	75 970	42 352 874

4.3.3 Informations sur le résultat effectif

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL DE L'ENTITE	Exercice N	Exercice N-1
RESULTAT COMPTABLE	683 457	- 1 124 530
Reprise du résultat antérieur	- 14 977	-
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	**668 481**	**- 1 124 530**
Dont résultat effectif sous gestion propre	178 194	205 186
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	490 287	- 1 329 715

RESULTAT PAR ETABLISSEMENT / DISPOSITIF	FINESS	Résultat comptable (1)	Reprise de résultat N-2 (2)	Résultat effectif global (1+2)	Reprise sur RAN affecté au financement des mesures d'exploitation (3)	Retraitement congé payé (4)	Résultat administratif à affecter (1+2+3+4)
ESAT Passage Pro Social	600011431	10 851,20 €		10 851,20 €		2 093,22 €	12 944,42 €
EME Arbre	600011449	-216 918,81 €		-216 918,81 €		-1 589,15 €	-218 507,96 €
ITEP PJA	600013148	-8 420,11 €		-8 420,11 €		-1 910,94 €	-10 331,05 €
CMPP	600100218	112 325,72 €		112 325,72 €		-43 811,36 €	68 514,36 €
SESSAD Arbre	600011456	155 524,43 €		155 524,43 €		19 155,26 €	174 679,69 €
IME PJA	600013130	161 845,47 €		161 845,47 €		24 873,62 €	186 719,09 €
MAS Villa Samahra	800018400	-302 044,50 €		-302 044,50 €		30 791,32 €	-271 253,18 €
IMPRO	600011514	107 311,46 €		107 311,46 €		-21 427,89 €	85 883,57 €
DITEP	600012132	-60 784,01 €		-60 784,01 €	35 873,28 €	10 107,43 €	-14 803,30 €
IME Decroly	600101760	-110 801,75 €		-110 801,75 €		1 465,40 €	-109 336,35 €
AFS	600100234	44 022,66 €		44 022,66 €		15 647,46 €	59 670,12 €
SAMSAH Somme ARS	800019556	96 008,56 €		96 008,56 €		5 076,38 €	101 084,94 €
SAMSAH Oise ARS	600009922	87 472,37 €		87 472,37 €		3 215,06 €	90 687,43 €
TOTAL CPOM MS		76 392,69 €	0,00 €	76 392,69 €	35 873,28 €	43 685,81 €	155 951,78 €
ESPIC CPOM SANITAIRE	600009393	428 567,59 €	0,00 €	428 567,59 €	0,00 €	0,00 €	428 567,59 €
ESSIP	800020539	-14 172,70 €	-16 526,51 €	-30 699,21 €		21 150,36 €	-9 548,85 €
SSIAD PA	800005829	5 612,95 €		5 612,95 €		-13 849,11 €	-8 236,16 €
SSIAD PH	800005829	-53 435,41 €		-53 435,41 €		-13 649,44 €	-67 084,85 €
TOTAL ARS Hors CPOM		-61 995,16 €	-16 526,51 €	-78 521,67 €	0,00 €	-6 348,19 €	-84 869,86 €
SAMSAH Oise Conseil départemental	600009922	25 837,68 €	0,00 €	25 837,68 €		3 148,18 €	28 985,86 €
SAMSAH Somme Conseil départemental	800019556	15 431,56 €	0,00 €	15 431,56 €		236,74 €	15 668,30 €
SAVS	800021594	21 028,98 €	1 550,00 €	22 578,98 €		19,33 €	22 598,31 €
TOTAL CONSEIL DEPARTEMENTAL		62 298,22 €	1 550,00 €	63 848,22 €	0,00 €	3 404,25 €	67 252,47 €
ESAT Passage Pro Commercial	600011431	4 243,96 €	0 €	4 243,96 €		0 €	4 243,96 €
DAMIL	gestion libre	0,00 €		0,00 €			0,00 €
GPS (SIAO)	gestion libre	0,00 €		0,00 €			0,00 €
Habitat inclusif	gestion libre	0,01 €		0,01 €			0,01 €
Emploi accompagné	gestion libre	0,00 €		0,00 €			0,00 €
AS PSY	gestion libre	63 574,96 €		63 574,96 €			63 574,96 €
ASSL Faciliteur de vie	gestion libre	0,00 €		0,00 €			0,00 €
Prestations Formation PSSM	gestion libre	11 500,00 €		11 500,00 €			11 500,00 €
PTSM	gestion libre	-2 543,12 €		-2 543,12 €			-2 543,12 €
Siège sous gestion reglementée	gestion libre	2 821,25 €		2 821,25 €			2 821,25 €
Siège vie associative	gestion libre	98 596,86 €		98 596,86 €			98 596,86 €
TOTAL GESTION PROPRE		178 193,92 €	0,00 €	178 193,92 €	0,00 €	0,00 €	178 193,92 €
Total NOUVELLE FORGE		683 457,26 €	-14 976,51 €	668 480,75 €	35 873,28 €	40 741,87 €	745 095,90 €

4.3.4 Informations sur les produits à recevoir, produits et charges imputables à un autre exercice, quote-part des opérations faites en commun

Néant

4.3.5 Informations sur les honoraires du commissaire aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes	
	Commissaires aux comptes Cabinet JEGARD CREATIS
Honoraires afférents à la certification des comptes	45 730
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	
Total	45 730

S'agissant des sommes figurant au compte de résultat, c'est le montant TTC qui est indiqué pour les organismes sans but lucratif qui ne récupèrent pas la TVA.

4.3.6 Informations sur le résultat exceptionnel

Le résultat **exceptionnel** présente, en 2025, un **déficit** de **-306 776 €**. Charges exceptionnelles provisions règlementée (produits financiers, cessions véhicules).

- **Produits exceptionnels : aucun**
- **Charges exceptionnelles :**
  - Provision règlementée (produits financiers),
  - Provision règlementée (cessions véhicules).

4.3.7 Informations relatives aux legs et donations

Néant

4.3.8 Informations sur les contributions volontaires et nature et mises à disposition gratuites de biens

L'entité ne comptabilise pas les contributions volontaires en nature.

Motifs de cette décision : **non significatif**

Information sur la nature des contributions volontaires en nature : **actions de nos administrateurs**

Information sur l'importance des contributions volontaires en nature : **une réunion mensuelle**

5 INFORMATIONS RELATIVES À LA FISCALITÉ

Le caractère non lucratif de l'organisme le dispense de ces informations.

6 INFORMATIONS AU TITRE DES TRANSACTIONS NON CONCLUES AUX CONDITIONS NORMALES DE MARCHÉ

6.1 Informations sur les transactions avec les contreparties

Néant

7 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

7.1 Informations sur les montants des avances , crédits , engagement de retraite et autres avantages des organes de d'administration et de direction

Néant

7.2 Informations sur la rémunération des organes d'administration [5]

Néant

7.2.1 Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles

Rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés, visés à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

Le Conseil d'administration a retenu les personnes suivantes : *Président, vice-président et trésorier.*

Il s'agit de personnes bénévoles **non rémunérées et ne bénéficiant d'aucun avantage en nature.**

7.2.2 Rémunération des dirigeants (administrateurs ou équivalents)

Rémunération des dirigeants dans le cadre de l'article 261-7-d du Code Général des Impôts[6]. Tous les membres du conseil d'administration sont **bénévoles** et non **rémunérés.**

8 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1 État des engagements hors bilan

Présentation sous forme de tableau

Engagements hors bilan	Montant à la clôture de l'exercice	
	Engagements donnés	Engagements reçus
Avals, cautionnement et garanties		
Suretés reçues		
Suretés données		
Créances cédées non échues (dont les effets de commerce escomptés non échus)		
Cessions de créances Dailly et affacturage		
Garantie d'actif et de passif		
Clauses de retour à meilleure fortune		
Portage et autres engagements sur titres de capital		
Engagements consentis de manière conditionnelle		
Engagement de retraite et avantages similaires		
Autres engagements:		
Interets sur emprunts restant à courir auprés des établissements de crédit	2 190 205	
Bail OPAC pour la MAS Villa Samahra	13 115 163	
Bail OPAC pour Venette	12 041 690	
Total	27 347 058	-

Les baux à construction et conventions de location :

Concernant la maison d'accueil spécialisée (MAS) à Amiens

La Nouvelle Forge, propriétaire d'un terrain d'une surface de 295 m2 à Dury, a signé, le 26 juin 2015, un bail à construction au profit de l'OPAC de l'OISE, pour la construction du bâtiment de la MAS.

Concernant la construction de Venette :

La nouvelle Forge, propriétaire d'un terrain d'une surface proche de 3 300 m2, acheté le 7 février 2017, situé à Venette, dans la proche banlieue de Compiègne, a signé, le 13 novembre 2017, un bail à construction au profit de l'OPAC de l'OISE.

Par ailleurs, des conventions de location entre l'OPAC de l'Oise et la Nouvelle Forge prévoit la mise à disposition par l'OPAC de l'Oise à la Nouvelle Forge, des dits bâtiments pour une durée de 40 ans moyennant une redevance annuelle.

8.2 État des engagements vis-à-vis des entités liées

Néant

8.3 État des engagements de crédit-bail

Néant

8.4 Informations complémentaires sur les engagements de crédit-bail

Néant

8.5 Informations relatives aux opérations non inscrites au bilan

Néant

9 INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF

9.1 Mention de l'effectif

L'effectif moyen mensuel employé pendant l'exercice est de 627.

9.2 Effectif par catégorie

Répartition des effectifs par catégorie	
Catégorie de salariés (CDI/CDD/Type de contrat particulier)	Effectif moyen mensuel employé pendant l'exercice
Administratifs	103
Services généraux	56
Sociaux éducatifs	250
Education Nationale	14
Assistante Familiale	14
Paramédical	104
Psychologue	74
Médical	12
Total	627

10 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Tableau non obligatoire[7]

	Exercice N	Exercice N-1
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net	683 457	- 1 124 530
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Dotations nettes des reprises aux amortissements, dépréciations et provisions (1)	2 051 297	3 423 305
- Plus-value de cession	- 95 992	- 84 438
- Quote-part des subventions virées au compte de résultat	- 67 511	- 63 467
Marge brute d'autofinancement	2 571 251	2 150 871
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)	517 202	- 1 473 107
Flux net de trésorerie généré par l'activité	3 088 453	677 764
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières	- 7 553 136	- 3 904 656
+ Produits des cessions d'immobilisation	119 301	101 470
Variation des dettes sur immobilisations	738 699	- 70 913
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 6 695 136	- 3 874 098
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
+ Émissions d'emprunts (3)	-	-
- Remboursements d'emprunts (3)	- 392 837	388 687
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 392 837	388 687
Variation de trésorerie	- 3 999 520	- 2 807 648
Trésorerie d'ouverture	22 161 616	24 969 264
Trésorerie de clôture	18 162 096	22 161 616

(1) A l'exclusion des dépréciations de l'actif circulant.

(2) A détailler par grandes rubriques (stocks, créances d'exploitation, dettes d'exploitation), en montant net.

(3) Y compris les dettes rattachées à des participations.

[7] Le règlement ANC n°2022-06, art.811-6 propose d'introduire un tableau de flux de trésorerie: "l'entité peut présenter dans l'annexe un tableau des flux de trésorerie en l'accompagnant des informations relatives à son élaboration. Lors du premier exercice au titre duquel l'entité décide de présenter un tableau de trésorerie dans l'annexe, elle peut présenter le tableau des flux de trésorerie sans colonne comparative au titre de l'exercice précédent".